

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE TARN

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Tarn a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprises situées sur le Département du Tarn.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture subventionnée,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière,
- les commerces et services à la personne en milieu urbain et péri-urbain.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 3 000 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 à 4 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Tarn.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE TARN

- **Initiative Tarn**
Maison de l'Economie
1, avenue Général Hoche
81012 ALBI CEDEX 9
Téléphone : 05 63 48 86 98
Télécopie : 05 63 38 97 50
Web : www.initiative-tarn.fr